

Nombre de membres : 34

N°2024-22

En exercice : 33

Abstentions : 3

Présents : 23

Exprimés : 25

Pouvoirs : 5

Pour : 22

Votants : 28

Contre : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 05 avril deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Florent Vaudon pouvoir à Philippe Lalay, Antoine Papazian pouvoir à Joël Vilard

Secrétaire de séance : Chantal CHABOT

Objet : Adoption du Budget Primitif Communautaire Principal exercice 2024.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte des réflexions de la Commission des Finances en date du 04 avril 2024, et des divers documents à caractère budgétaire intervenus depuis le début de l'exercice.

Il est ainsi tenu compte :

- De la maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes,
- Du contexte inflationniste qui se poursuit en 2024 et impacte encore les énergies, l'alimentation, les déplacements,
- Des hausses de certaines cotisations ou primes (SDIS, assurances)
- De la hausse de la fiscalité limitée à la hausse réglementaire des bases de 3,9%,
- De la stagnation des dotations de l'Etat (Dotation d'Intercommunalité et Dotation de Compensation),
- De la baisse des dotations de TVA en compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, et en compensation de la CVAE, conséquences collatérales de la baisse de la consommation au niveau national,
- De la prise en compte de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents intercommunaux,
- De la prise en compte des opérations comptables, tant en dépenses qu'en recettes, liées aux études préalables au transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »,
- De l'inscription d'un emprunt de 200 000,00 € destiné au financement des investissements,
- De la prise en compte des AP/CP mises en œuvre par délibération du Conseil Communautaire n°2023-11 en date du 23 mars 2023,
- Du démarrage des travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment administratif, siège de la CC Ouest Limousin,
- Des travaux de GRVC pour 2024,
- De la prise en compte des opérations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Jeun's Club,
- De l'augmentation des crédits liés aux opérations de développement économique et touristique (respectivement portés à 100 000,00 € et 30 000,00 €)

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (22 *pour* : 3 *abstentions* : *messieurs GRANCOING, DURIS, JAYAT* ; 3 *contre* : *messieurs MAYNARD, VIROULET, VIGNERIE*)

- **ADOpte** le Budget Communautaire Principal exercice 2024 qui s'équilibre à 6 552 389,74 € en section de fonctionnement, et à 1 961 374,54 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD